

Agenda social et prélèvement à la source

Les priorités mises en avant par l'U2P

Le président et les vice-présidents de l'U2P se sont entretenus cet après-midi avec le premier ministre ainsi que la ministre des solidarités et de la santé, et la ministre du travail. Ils ont fait part de la position de principe de l'U2P sur les trois grands sujets à l'ordre du jour de cette rencontre.

S'agissant du régime d'assurance-chômage pour lequel l'exécutif a invité les partenaires sociaux à reprendre le chemin de la négociation, l'U2P a rappelé l'absolue nécessité de trouver les voies qui permettront de relancer la création d'emploi et de réduire les difficultés de recrutement.

Celles-ci se traduisent en effet par de véritables pénuries de main d'œuvre qui fragilisent le développement de certains secteurs tels que le bâtiment, l'hôtellerie-restauration et bien d'autres secteurs des métiers.

Par ailleurs, concernant la demande du gouvernement de limiter le recours aux contrats de travail de courte durée, l'U2P considère qu'il appartient aux branches professionnelles de mener ce travail et que toute solution imposée d'en haut serait contre-productive, d'autant plus que les contrats courts utilisés dans les entreprises de proximité répondent à de réels besoins.

En matière de santé au travail, l'U2P a accueilli favorablement le rapport Le-cocq. Les employeurs sont aujourd'hui perdus dans les méandres du système et il faut inventer un dispositif qui soit beaucoup plus simple, donc plus compréhensible et si possible moins onéreux. Une plus grande articulation entre médecine du travail et médecine de ville est souhaitable, seules les pathologies directement liées à l'exercice professionnel méritant d'être traitées en médecine du travail.

L'U2P est favorable à un regroupement à terme des différents organismes de santé au travail afin de rationaliser le système, à la condition néanmoins que

les spécificités liées à certaines professions telles que le bâtiment gardent leur autonomie de gestion.

En outre, les représentants de l'U2P ont salué la décision du Président de la République de réexaminer au cours des 15 prochains jours la mise en œuvre du prélèvement de l'impôt à la source au 1er janvier 2019. Ils ont alerté sur le fait que les chefs d'entreprise de proximité, artisans, commerçants et professionnels libéraux, ne souhaitent pas collecter l'impôt de leurs salariés, et sur le risque d'une dégradation des relations au sein de l'entreprise, en plus d'une surcharge de travail et financière inacceptable.